

COMMUNIQUE AUX ETUDIANTS DE L'ESSECT

1^{ere} LAE, 1^{ere} LFE, 1^{ere} LAG, 2^{eme} LAIG, 2^{eme} LAE ABF, 2^{eme} LAE TCI,
2^{eme} LFE EMI, 2^{eme} LFE MFB, InAE M1, DMkg M1 et E-Management M1

Suite à la réunion que nous avons eu avec le représentant des étudiants de l'ESSECT, sur sa demande, et durant laquelle nous lui avons explicité la décision du Conseil de l'Université de Tunis et du Conseil scientifique de l'ESSECT de permettre aux étudiants des filières susmentionnées de passer les examens de la Session de Rattrapage pour les matières où ils ont eu une note strictement inférieure à dix sur vingt, nous tenons à porter à la connaissance de tous nos étudiants les informations suivantes :

1. Nous tenons à préciser que cette décision a été prise dans l'intérêt de nos étudiants.
2. L'intérêt de tous nos étudiants réside dans le fait de leur permettre à tous et sans exception de passer les examens de la Session de Rattrapage dans les délais prévus par la loi ; et ce, pour pouvoir capitaliser les connaissances acquises, en particulier durant le second semestre, et pour pouvoir récupérer durant les vacances scolaires.
3. Lorsque les étudiants des filières susmentionnées seront convoqués ultérieurement pour terminer les épreuves de l'année universitaire 2017-2018 (c'est-à-dire une fois la situation sera débloquée), ils n'auront à passer que les examens des matières dont des enseignants font grève et non la totalité des épreuves.
4. Nous tenons à rappeler que la note de la Session de Rattrapage n'est prise en compte que lorsqu'elle est strictement supérieure à la note de la Session Principale, selon le principe de prise en compte de la note supérieure qui prévaut dans le système LMD. En d'autres termes, celui qui ne passe pas l'épreuve de la Session de Rattrapage pour une matière donnée, garde la note de la Session Principale.
5. Des réunions seront organisées le lundi 04 juin 2018 à partir de 10h30 (voir calendrier) pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.